

## **AU CONSEIL MUNICIPAL**

---

Le Conseil Municipal s'est réuni le 18 novembre 2020 à 19 heures sous la présidence de Monsieur DESCOURAUX Marc, Maire.

Monsieur MOREAU est désigné secrétaire de séance.

N'ayant aucune remarque sur le compte rendu de la séance du 07/10/2020, celui-ci est adopté à l'unanimité.

Les décisions prises lors de la séance du 18/11/2020 et les informations données sont les suivantes.

### **CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE**

L'agent actuellement en poste pour aider la maîtresse de GS/CP part en retraite le 19/12/2020.

Le recrutement pour son remplacement a été validé au cours du mois de novembre. Il convient de créer le poste en conséquence.

Il est donc proposer la création d'un poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe pour une durée hebdomadaire de 25H.30.

Accord du conseil.

### **FAR 2021**

Les trottoirs de la rue Montplaisir ainsi que les travaux de renforcement et d'élargissement de la VC 1 (sortie du bourg rue Montplaisir jusqu'au village de Reniers) sont les priorités pour 2021.

Estimations : - trottoirs rue Montplaisir : 37.000 € TTC  
- VC 1 : 62.000 € TTC

La route identifiée comme urgente est la VC 1, c'est sur ce dossier qu'une subvention FAR va être sollicitée auprès du département.

### **CUVE POUR LA RECUPERATION D'EAUX**

Dans le but d'économie, il est envisagé de mettre sur plusieurs sites de la commune des cuves pour récupérer les eaux pluviales qui seront utilisées pour l'arrosage.

Plusieurs devis ont été demandés et une entreprise de la région parisienne propose une cuve de 10.000 litres pour 2.300 € TTC.

Si cette dernière est achetée ; le conseil sollicitera une subvention auprès de la région (CRST).

Châteauroux Métropole propose aussi de bénéficier de cuves mais de moindre capacité (510 l. ou 1.200 l. avec la possibilité de les doubler avec des sets de jumelage).

L'ancienne cuve à fioul de la mairie sera également utilisée comme récupérateur d'eaux ; elle va être dégazée prochainement.

Le choix des cuves achetées et des lieux d'installation seront actés lors de la prochaine réunion de commission des travaux.

### **GROUPEMENT DE COMMANDES DE MARCHES POUR LES TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC ET DE LUMINAIRES**

Châteauroux Métropole propose à ses communes membres d'adhérer au groupement de commandes relatif à des prestations d'éclairage public (fournitures de luminaires LED et travaux).

Ce groupement de commandes obligerait la commune à passer chaque année un marché à minima de 0 € et au maximum de 80.000 €. Il permettrait à la commune de bénéficier de prix intéressants.

Dans l'affirmatif, le conseil devra désigner 1 membre titulaire et 1 membre suppléant pour siéger à la commission d'appel d'offres ad hoc du groupement.

Accord du conseil pour l'adhésion.

### **MODIFICATION DES JOURS DE TRAVAIL**

- Service technique : les 2 agents du service technique bénéficiant d'astreintes ont demandé lors de leur entretien professionnel à ne pas travailler le samedi pendant la période sanitaire (les salles ne sont pas louées et les sports amateurs non pas repris).

Accord du conseil pour les semaines de travail du lundi au vendredi pour les 2 agents concernés.

- Service administratif : depuis 2 ans, il a été compté le nombre d'administrés qui se présentent en mairie le samedi matin ainsi que leur profil. Au vu des chiffres présentés et constatant qu'il s'agit très souvent de retraités, la demande des agents administratifs de travailler du lundi au vendredi est acceptée ; elle prendra effet le 01/01/2021.

### **MISE EN CREANCE**

Plusieurs créances, dont la durée possible de recouvrement est arrivée à échéance, sont toujours dues malgré les relances de la mairie et du trésorier de Déols. Un créancier a quant à lui été mis en liquidation judiciaire.

Pour ce dernier il est nécessaire de placer la dette en créance éteinte. Pour les autres dus, le trésorier demande une mise en non-valeur.

Accord du conseil.

### **DECISIONS MODIFICATIVES**

Lors du vote du budget 2020, la somme permettant d'indemniser les élus a été sous-estimée, 8.500 € sont donc retirés des dépenses imprévues pour amender l'article « indemnité des élus ».

Pour comptabiliser et distinguer les créances éteintes des créances en non-valeur, 820 € sont retirés de l'article des créances irrécouvrables vers les créances éteintes.

Des factures d'investissement seront à régler entre le 01/01/2021 et le vote du budget 2021. Afin de pouvoir régler les travaux à venir à la salle des fêtes (sinistre) et l'achat de cuves, les opérations correspondantes sont augmentées de 40.000 € pour la 1<sup>ère</sup> et 7.000 € pour la 2<sup>ème</sup> ; ces crédits nécessaires sont pris sur les travaux de voirie et l'achat de jeux.

Il est précisé que toutes ces modifications ne modifient aucunement l'équilibre budgétaire.

### **DATES**

Durant le 1<sup>er</sup> semestre 2021, M. Moreau ne pourra pas être présent le mercredi soir pour les réunions du conseil il demande s'il est possible de les fixer un autre jour. Sauf modifications, les réunions seront les lundis 11/01 – 08/03 – 12/04 et 07/06 à 19H.30.

Les colis pour les habitants de 70 ans et plus seront préparés le vendredi 11/12 à 14H. et distribués le samedi 12 et dimanche 13/12.

### **CONTRAT**

Le contrat de travail de M. Fréchet se termine fin janvier 2021. Ayant toujours besoin d'un agent supplémentaire pour les espaces verts, il est décidé de renouveler le contrat d'un an.

### **QUESTIONS DIVERSES ET INFOS**

- Les travaux allée de la Margelle à Sanguilles débutent semaine 48 puis suivront ceux du chemin de la Croix et des Ormes I.

- Jardiland de Cap Sud a fait don à la commune de plusieurs pots de chrysanthèmes qui fleurissent actuellement la commune.

La séance est levée 20H.30